

Réunion du Conseil Municipal

Du 17 décembre 2024 à 20 heures 30

Le dix-sept décembre 2024 à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 10 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Absent : Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Aménagement de deux logements dans un bâtiment existant : autorisation de signer les marchés
 - Tarifs 2025
 - Questions diverses
- **Approbation du compte rendu de la dernière séance.**

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 13 novembre 2024.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Avant de commencer la réunion, le maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- ***Budget principal : décision modificative***
- ***Réforme des redevances des agences de l'eau***

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Budget principal : décision modificative**

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 611	Contrats de prestations de services	0	-34
6817	Dotation provi. dépréc. actifs circulants	0	34
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Le conseil approuve la décision modificative présentée.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Réforme des redevances des agences de l'eau

Le maire informe le conseil municipal de la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2025, d'une réforme des redevances des agences de l'eau qui aura une répercussion directe sur les factures d'eau et d'assainissement qui seront émises dès le 1^{er} janvier 2025.

Les redevances mises en place sont :

- La redevance sur la consommation d'eau potable
- La redevance pour performance des réseaux d'eau potable
- La redevance pour performance des réseaux d'assainissement

Il fait savoir que le tarif à appliquer au m³ pour la redevance sur la consommation d'eau potable a été fixée à 0.32 €/m³, qui sera facturé, pour le compte de l'agence à tout abonné (hormis les élevages si comptage spécifique).

Pour les redevances de performances, ces dernières sont répercutées auprès de l'abonné sous forme de supplément de prix. Ce supplément est déterminé en tenant compte du tarif fixé par l'agence de l'eau et des performances des réseaux.

Pour 2025, le tarif à appliquer pour la redevance de performance des systèmes d'assainissement s'établit à 0.105 €/m³ (taux voté par l'agence de 0.35 €/m³ auquel est appliquée une modulation de 0.3). Le tarif à appliquer pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable s'établit à 0.07 €/m³ (taux voté par l'agence de 0.35 €/m³ auquel est appliquée une modulation de 0.2).

Il convient de fixer les prix par M³ de la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » et de la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutés sur chaque usager.

Le conseil décide de répercuter sur chaque usager, les tarifs fixés par l'agence de l'eau.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Aménagement de deux logements dans un bâtiment existant : autorisation de signer les marchés**

Il est rappelé que dans le cadre de l'aménagement de deux logements dans un bâtiment existant, une consultation a été lancée pour un marché de travaux passé en procédure adaptée.

Le conseil municipal est sollicité pour l'autorisation de signer les marchés avec les entreprises ci-dessous retenues par la commission d'appel d'offres en séance du 5 décembre 2024, entreprises qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses.

Lot n°1 : Démolition - Gros œuvre - Ravalement

- Entreprise TEISSEDRE : 131 483.50 € HT

Lot n°2A : Traitement de charpente

- VIGOUROUX TRAITEMENT : 9 882.00 € HT

Lot n°2B : Plancher et révision charpente

- SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE : 12 009.50 € HT

Lot n°3 : Couverture - Zinguerie

- EURL BATIFOL : 22 368.50 € HT

Lot n°4 : Menuiseries extérieures aluminium

- SARL AUVERGNE OUVERTURE : 30 902.00 € HT

Lot n°5 : Menuiseries intérieures

- SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE : 38 725.21 € HT

Lot n°6 : Plâtrerie - Isolation

- SARL AUVERGNE ISOPLAC : 38 581.90 € HT

Lot n°7 : Carrelage - Faïence

- SARL NG LES CHAPES D'OLT : 15 511.19 € HT

Lot n°8 : Peinture

- SAS ROQUES : 21 700.80 € HT

Lot n°9 : Agencement cuisine

- SARL MD CUISINES : 13 810.00 € HT

Lot n°10 : Chauffage – Ventilation - Plomberie

- SAS JOEL TARDIEU : 78 404.16 € HT

Lot n°11 : Électricité – Courants forts et faibles

- SARL CHARBONNEL Christophe : 24 994.00 € HT

Le conseil autorise le maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

➤ **Tarifs 2025**

Le maire propose au conseil de faire le point des différents tarifs appliqués aux contribuables (Redevance eau, Redevance assainissement, tarifs du camping, location salle et vente de concessions au cimetière) et de les modifier si nécessaire.

Le conseil décide de modifier le tarif suivant :

- Redevance eau
- *Location compteur 60 €*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Demande de location du petit logement de Bezenchat par M. Michel VIDALENC : le conseil est favorable, de la même manière que pour la précédente demande.
- Bois du Tailladis : proposer de faire la coupe comme prévue et donner en plus en vente à l'amiable les arbres coupés pour élargir le chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,
(Absent)

Cécile MONTEIL